Conseil Municipal du 24 novembre 2022

Le 24 novembre 2022, à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de la commune de Chailly-en-Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 18 novembre 2022, sous la présidence de M VASSEUR Hervé, Maire.

Étaient présents : REMBERT Hélène, LEROY Gérard, FALZON Yvan, DONZEAU Catherine, POLIN Karin, DEBACKERE Laurent, DAVID Sandra, BEZILLE Pascal, LEGOIS Sylvie, COILLE André

Absent:

Absents excusés: MARCHAND Sébastien, THOMAS Julien (pouvoir donné à DAVID Sandra), SONDAG Marc (pouvoir donné à FALZON Yvan), PORTAL Audrey (pouvoir donné à POLIN Karin)

Secrétaire de séance : DAVID Sandra

Quorum atteint

Monsieur le maire donne lecture des devis signés depuis le dernier conseil.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 octobre 2022

Il n'y a pas de correction à apporter, le compte rendu de la séance du 20 octobre 2022 est donc approuvé à l'unanimité.

<u>Délibération pour désaffection chemin rural de la Chaillonnerie</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L161-10, art. L 161-10-1 et art R 161-25, R. 161-26 et R. 161-27, vu le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux, vu le code des relations entre le public et l'administration, considérant la demande de M. SOFIA souhaitant acquérir une partie du chemin rural

considérant les éléments matériels caractérisant la cessation de l'affectation au public de ce chemin rural : considérant que ce chemin ne génère pas d'intérêt particulier pour la commune car il arrive dans la cour de M SOFIA, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public, considérant, par la suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R.161-25, R.161-26 et R.161-27 du code rural et de la pêche maritime et au code des relations entre le public et l'administration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité constate la désaffectation de ce chemin rural.

Délibération pour rémunération agents recenseurs

Cette année aura lieu le recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2023, 2 agents recenseurs ont été recrutés. Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer un forfait de 850 euros par agent et un forfait de déplacement de 50 euros pour l'agent qui sera sur le secteur de Romaison et un forfait de 150 euros pour l'agent qui aura le secteur le plus étendu.

Point travaux

Nouvel atelier, les travaux concernant les raccordements aux réseaux sont presque finis, Gérard LEROY note que le raccordement eaux usées n'est pas assez profond, ce qui pourra poser des problèmes.

Commerce, stagnation le gros œuvre est en attente des plans et appuis de seuil du menuisier. L'étude de sol a eu lieu semaine 46, suite au rapport de sol le maçon a lancé ses études béton. Il est en attente des plans d'exécution. Prochaine réunion de chantier mercredi 30 novembre.

Informations et questions diverses

Marché de Noël de Chailly Loisirs demain vendredi 25 novembre.

Rencontre avec M Ramos le lundi 19 décembre à 18h30.

Vœux de la commune le samedi 7 janvier 2023 à 11h, salle des fêtes.

Suite à la réunion avec le département pour le carrefour RD39-RD 38 rien de vraiment possible pour l'aménagement, les 2 derniers accidents sont dus à un non respect du stop et lors d'un accident un conducteur était positif à l'alcootest.

Demande de l'ASPEP, (association de Presnoy) pas de position du conseil.

Coupures Enedis, suite à une visio conférence concernant les éventuelles coupures, le délestage était déjà une option mais il n'était pas pratiqué. Il s'agissait de mettre en avant l'application écowatt existe pour avertir les éventuels jours de coupure et inciter à un comportement responsable des usagers.

Repas du 11 décembre 84 inscrits.

Tour de table

Gérard LEROY, présence lors d'un bornage, RAS.

Catherine DONZEAU, récupération des prix de la SHOL au château de Chamerolles.

Sandra DAVID, concernant la salle des fêtes demande si il ne serait pas possible de faire une couche de peinture sur les murs, changer les stores et voir pour le sol.

André COILLE, demande si il ne serait pas possible d'étiqueter le panneau qui présente un plan au bois de Romaison..

Yvan FALZON, réclame une pendule à la salle des fêtes.

Karin POLIN, problème d'éclairage sur le lieu des poubelles à Romaison.

Laurent DEBACKERE problème pour fourniture cantine, un appel d'offre avait été lancé par la COMCOM il a été infructueux, aussi le prestataire SOGERES a été re sollicité mais une augmentation a été appliquée, un élu du SIRIS a pris un contact auprès d'un nouveau fournisseur qui semble plus compétitif.

Fin du conseil 20h50

Prochain conseil jeudi 15 décembre 2022